

QUESTION ORALE H-0562/03

pour l'heure des questions de la période de session d'octobre 2003

posée conformément à l'article 43 du règlement

par Marialiese Flemming

à la Commission

Objet: Foie gras - Élimination progressive du gavage

La Commission n'est pas sans savoir que la Cour suprême israélienne a jugé que la production de foie gras cause des souffrances inacceptables et que, bien qu'Israël soit le quatrième producteur de foie gras, ce pays a interdit le gavage des canards et des oies à partir de 2005.

Le Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux, qui relève de la Commission, a publié en 1998 un rapport concluant que "le gavage, tel qu'il est actuellement pratiqué, est préjudiciable au bien-être des volatiles".

La Commission reconnaît-elle qu'autoriser la poursuite d'une pratique aussi cruelle dans l'Union européenne est une honte, en particulier au moment où nous tentons de convaincre le reste du monde du bon niveau de bien-être animal dans nos systèmes d'élevage? Quand pouvons-nous compter sur une proposition de la Commission visant à éliminer graduellement le gavage?

Dépôt: 15.09.2003

de